

Ai-je le droit de déposer un article publié ?

Votre article a été
accepté pour publication

OUI

Est-il issu de recherches qui ont été
financées pour moitié au moins
sur des fonds publics ?

A-t-il été publié après le 8 octobre 2016 ?

Est-il paru dans un périodique
avec au moins un numéro par an ?

OUI

NON à une question

Avez-vous signé un contrat ?

OUI

Avez-vous le contrat sous la
main pour le (re)lire ?

NON

OUI

La revue est-elle référencée
sur Sherpa/Romeo* ou Mir@bel** ?

* <http://www.sherpa.ca.uk/romeo>
** <http://https://reseau-mirabel.info>

OUI

L'archivage est-il autorisé ?

OUI

NON

Bonne nouvelle ! Vous avez le droit
de déposer votre article
en texte intégral dans HAL UFC

Le contrat comporte-t-il une
clause permettant de déposer
en « libre-accès » ?

OUI

NON

Après avoir contacté la revue,
avez-vous pu signer un
addendum au contrat avec
une clause « libre-accès » ?

OUI

NON

Malheureusement, vous n'avez pas
le droit de déposer votre article
en texte intégral dans HAL UFC

Bonne nouvelle ! La loi pour une République
Numérique vous permet de :

- déposer le texte intégral
de votre post-print dans HAL UFC
- le rendre visible 6 mois après sa publication
en STM et 12 mois en SHS

Vous pouvez déposer le postprint dès
maintenant en utilisant les embargos
proposés dans HAL UFC